

PREMIERE DEMANDE ET RENOUELEMENT PARENT D'ENFANT FRANCAIS

DOCUMENTS A FOURNIR (Photocopies uniquement)

(Les documents doivent être rédigés en français ou traduits par un traducteur assermenté)

Pièces concernant le demandeur (Documents correspondant à la situation au moment de la demande)	Cadre réservé à l'administration
Identité et nationalité	
- Passeport en cours de validité (pages relatives à l'état-civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée et aux visas)	<input type="checkbox"/>
- à défaut, attestation consulaire, carte d'identité, carte consulaire, etc..	<input type="checkbox"/>
- extrait d'acte de naissance avec filiation ou copie intégrale d'acte de naissance (uniquement en 1ère demande) de moins de 3 mois – Légalisé ou Apostillé	<input type="checkbox"/>
- 3 photographies d'identité récentes, identiques et conformes aux normes biométriques	<input type="checkbox"/>
- déclaration sur l'honneur selon laquelle vous ne vivez pas en France en état de polygamie (si le demandeur est marié et ressortissant d'un Etat autorisant la polygamie)	<input type="checkbox"/>
Justificatif de séjour régulier	
- Titre de séjour en cours de validité (uniquement en renouvellement)	<input type="checkbox"/>
- ou visa de long séjour accompagné de la validation	<input type="checkbox"/>
Justificatif de domicile de moins de 6 mois	
- facture électricité, gaz, eau, téléphone fixe, internet, ou bail de location de moins de 6 mois, ou quittance de loyer ou taxe d'habitation	<input type="checkbox"/>
- hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois	<input type="checkbox"/>
- hébergement chez un particulier : attestation d'hébergement datée et signée, copie de la carte d'identité ou de la carte de séjour de l'hébergeant et justificatif de son domicile	<input type="checkbox"/>
Intégration Républicaine	<input type="checkbox"/>
- attestations d'assiduité aux actions de formation du Contrat d'Intégration Républicaine (ou du Contrat d'Accueil et d'Intégration) <u>à remettre au 1^{er} renouvellement</u>	

Pièces concernant l'enfant (Documents correspondant à la situation au moment de la demande)	
- extrait de naissance de moins de 3 mois	<input type="checkbox"/>
- ou copie intégrale de l'acte de naissance comportant la filiation	<input type="checkbox"/>
- passeport en cours de validité, carte nationale d'identité en cours de validité ou certificat de nationalité française de moins de 6 mois	<input type="checkbox"/>
- justificatif de résidence en France : certificat de scolarité, de crèche/carnet de santé comportant les visites médicales récentes (enfants non scolarisés), bulletins scolaires	<input type="checkbox"/>
Justificatifs suffisamment probants établissant que le demandeur contribue effectivement à l'entretien et à l'éducation de l'enfant (depuis sa naissance ou au moins depuis 2 ans). Exemples :	
- frais de scolarité, de transport scolaire, de cantine, d'assurance scolaire	<input type="checkbox"/>
- achats destinés à l'enfant (vestimentaire – jouets – livres - fournitures scolaires	<input type="checkbox"/>
- frais de loisirs (centre aéré – cours de musique - danse - activité sportive)	<input type="checkbox"/>
- attestation CAF	<input type="checkbox"/>
- autres	<input type="checkbox"/>
▶ <u>Si la filiation à l'égard du parent français a été établi par reconnaissance</u>	
Le parent français doit justifier contribuer effectivement à l'entretien et à l'éducation de l'enfant. Exemples :	<input type="checkbox"/>
- frais de scolarité, de transport scolaire, de cantine, d'assurance scolaire	<input type="checkbox"/>
- achats destinés à l'enfant (vestimentaire – jouets – livres - fournitures scolaires -	<input type="checkbox"/>
- frais de loisirs (centre aéré – cours de musique - danse - activité sportive)	<input type="checkbox"/>
- attestation CAF	<input type="checkbox"/>
- autres	<input type="checkbox"/>
▶ <u>Si l'auteur français de la reconnaissance est parti sans donner de nouvelles ou refuse de contribuer</u>	
- décision du juge judiciaire ordonnant au parent français de s'acquitter de ses obligations découlant de l'article 371-2 du code civil : versement d'une pension alimentaire ou d'une contribution financière	<input type="checkbox"/>
▶ <u>Si le parent français est décédé</u>	
- acte de décès de moins de 3 mois	
- une enveloppe timbrée, libellée à votre nom et votre adresse	<input type="checkbox"/>
Cadre réservé à l'administration	
Dossier complet	<input type="checkbox"/>
Dossier incomplet	<input type="checkbox"/>
<u>Observations</u>	

